

La plaisance et le yachting (bateaux de 18 mètres et plus) constituent un secteur économique majeur pour le tourisme azuréen. 16 communes littorales, incluant la Principauté de Monaco, disposent d'au moins un port de plaisance. Mandelieu en offre 6 (avec près de 3500 places et un port "inland" de 700 places), Cannes et Antibes 5, avec pour cette dernière près de 3000 postes. L'offre totale compte près de 20 000 postes, dont plus de 800 pouvant accueillir des yachts de plus de 20 mètres. L'impact économique global des 4 ports gérés par la CCI (Nice-Villefranche-Golfe Juan-Cannes) est évalué en 2009 à 845 millions € (dont 138 millions en impact direct, 112 en impact indirect, le reste en impact induit) et 21631 emplois. En été 2013, les deux-tiers des plaisanciers de passage ont effectué au moins un achat à terre, soit une dépense moyenne de 383€ par bateau (3 personnes en moyenne par bateau).

CAPACITE D'ACCUEIL DES PORTS DE PLAISANCE

Commune	Nb ports	Nb postes	Nb Postes de + de 20 m
Antibes - Juan les Pins	5	2 797	295
Beaulieu sur mer	2	1 000	28
Cagnes sur mer	1	49	0
Cannes	5	2 296	148
Cap d'Ail	1	253	28
Eze sur Mer	1	60	0
Mandelieu la Napoule	6	4 155	67
Menton	2	1 367	31
Monaco	2	950	NC
Nice	1	503	25
Saint Jean Cap Ferrat	1	511	19
Saint Laurent du var	1	1 094	15
Théoule sur mer	3	602	0
Vallauris - Golfe Juan	2	1 701	99
Villefranche sur Mer	1	517	3
Villeneuve Loubet	1	547	21
TOTAL	35	18 402	779

* dont un port inland de 698 places ; sur les 35 ports des Alpes-Maritimes, 5 sont labellisés "pavillon bleu".

NUITEES PLAISANCE YACHTING

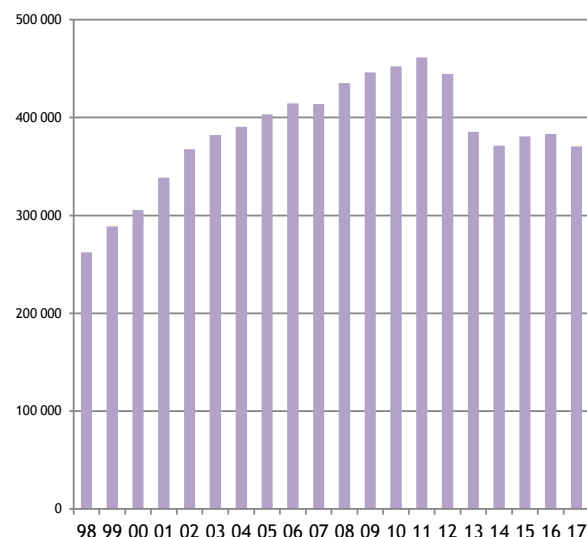
Nice, Villefranche, Golfe Juan, Cannes

Sur ces 4 ports gérés par la CCI Nice Côte d'Azur, on dénombre en 2017 : 8871 bateaux de plaisance et 3508 Yachts de passage ayant séjourné 241 199 nuitées, soit au total plus de 370 000 nuitées en incluant les abonnés. La progression du total de nuitées plaisance était régulière jusqu'en 2011 (avec un léger creux en 2007), soit une hausse moyenne de près de 5,8% par an. Toutefois, une chute importante s'est produite en 2012-13, avec un retour au niveau de 2002, et la reprise est lente depuis.

Pour les seules nuitées de passage de 2017, la répartition par taille de bateaux donne les résultats suivants : 81% ont moins de 18 mètres, 19% ont 18 mètres ou plus (Yachts). **Une enquête menée en été 2013 auprès des plaisanciers de passage** indique : âge moyen : 55 ans ; durée de séjour : 3,6 jours sur une croisière totale de 29,8 jours ; nationalité : France résidents azuréens 13%, France autres 40%, Italie 27%, UE hors Italie 15% (dans l'ordre : Britanniques, Belges, Allemands, Hollandais, Suisses, Scandinaves), autres 4,3%

Source CCI - Riviera Ports

ANNEE	TOTAL
98	262 184
00	305 615
02	367 754
04	390 670
06	414 675
08	435 193
09	446 303
10	452 241
11	461 317
12	444 652
13	385 593
14	371 113
15	380 585
16	383 404
17	370 549



TRANSPORTS COTIERS

A partir du port de Cannes (à 90%), et dans une moindre mesure de ceux de Nice et de Golfe Juan, plusieurs compagnies assurent le transport des visiteurs vers les Iles de Lérins ainsi que des excursions maritimes le long du littoral. Depuis 2006, le total sur l'année atteint ou est supérieur à 350 000 passagers, dépassant le seuil de 400 000 passagers dès 2014 et atteignant un maximum absolu de 438 709 passagers en 2017.

La tendance est largement positive entre 2002 et 2017 avec un bond de +65%, soit +3,4% par an en moyenne. Le flux reste très saisonnier, avec une forte pointe en Août ainsi qu'une pointe secondaire en Avril. Entre 2002 et 2017, le trafic a baissé en Mars (-15%) mais augmenté sur les mois d'Avril à Octobre.

Une partie de l'activité des transports côtiers concerne le "tendering", à savoir les navettes qui font la liaison entre les navires de croisière au mouillage dans la baie et le port.

Source CCI - Riviera Ports

